



CINQ MOIS POUR ÇA ?

CINQ MOIS POUR QUOI ?

Quand la ministre de la Culture Française Nyssen nous avait assuré en novembre dernier une " *concertation rapide* " et qu'un " *travail interministériel d'analyse* " serait produit sur les 10 recommandations du rapport de Roch-Olivier Maistre, quand elle avait ajouté qu'elle allait " *annoncer en janvier* " les " *décisions que le gouvernement aura pris* ", nous étions confiants. Quand elle avait ajouté qu'elle avait " *entendu le message (...) sur l'enjeu crucial du financement comme sur celui de la gouvernance qui seront au cœur des discussions des prochaines semaines* ", nous avons accueilli cette nouvelle avec bienveillance.

Avec le discours qu'elle vient de prononcer à Bourges nous constatons que, non seulement ni les délais, ni les engagements n'ont été tenus ! Nous ne savons rien de la position de l'Etat au moment où les choses sérieuses doivent commencer. Quelles ressources, de quelles natures et quel budget pour le Centre National de la Musique annoncé ? Si, comme l'annonce le gouvernement pour tous les ministères, celui de Mme Nyssen doit faire le CNM sans ressources nouvelles ou en ponctionnant sur d'autres pans de la politique culturelle de l'Etat, ce sera inacceptable.

Si nous restons motivés pour qu'un CNM voit le jour, c'est pour que les artistes bénéficient de nouveaux soutiens financiers pour leurs créations. Il est plus que légitime que les géants de l'internet, qui accumulent des profits considérables grâce à la musique, contribuent au financement d'un CNM. Il ne peut être question de partir à l'aventure, notamment en fragilisant les acquis de l'actuel Centre National des Variétés, dont la gouvernance par une taxe dédiée et le mode de gouvernance ont fait leur preuve.

En novembre Mme Nyssen nous avait aussi promis " *une étude de la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA)* " sur la concentration financière dans le spectacle vivant. Nous ne l'avons non plus jamais vu venir. Aujourd'hui la même annonce qu'elle " *demande le lancement d'une mission d'expert au niveau interministériel* " sur le même sujet. Pendant ce temps-là la concentration s'accroît, des mastodontes se constituent et les outils de régulation se font toujours attendre, au risque de mettre en péril les conditions de la diversité artistique. Ces nouveaux géants étendent leur emprise dans tous les secteurs et tous les sens : presse, audiovisuel, spectacle vivant, sur le web, captant moyens de production comme canaux de diffusion. Afin de lutter contre ce phénomène, il est plus qu'urgent d'obtenir une loi anti-concentration. Mais qu'a donc fait la ministre durant tout ce temps-là ?

(Les passages en italiques sont des extraits [des discours](#) de Mme Nyssen disponibles sur le site du ministère de la culture)

Paris, le 27/04/2018.